

## Le premier liure de Moyse,

Dict Genese.



## ARGUMENT.

Ce premier liure comprend l'origine & causes de toutes choses, principalement la creation de l'homme, qu'il a esté du commencement, fa cheute & releuement : comment d'un tous ont esté procreés, & pour leurs enormes pechés Dieu les a confumés, par le deluge, referué huiɛt, dont la femence a rempli toute la terre. Puis il descrit les vies, faiɛts, religion, & lignees des saints Patriarches, qui ont vescu deuant la Loy : Les benedictions, promesses, & alliances du Seigneur faicles auec iceux : Comment de le la terre de Chanaan sont descendus en Egypte. Aucuns ont appelé ce liure, le liure des Iustes. Toutefois ceci a obtenu entre nos predecesseurs & nous, qu'il est appelé Genese, qui est vn mot Grec, signifiant generation & origine : d'autant qu'en icelui est descrite l'origine & procreation de toutes choses : & nommément des Peres anciens, qui ont esté tant deuant qu'apres le deluge, & eu esgard à IESUS CHRIST descendu d'iceux selon la chair.

## CHAPITRE

 $^{I}$ Creation du ciel & de la terre, II, 20. & de tout ce qui y est comprins. 3.14 De la lumiere aussi, 26 & de l'homme, 28 Auquel tout est assurers, 31 qu'il a accomplies en six iours.



<sup>1</sup>Ieu <sup>a</sup>crea <sup>b</sup>au com mence ment cle ciel & la terre.

Or la terre eftoit fans forme, &

vuide, & les tenebres estoyent sur les abysmes: & l'Esprit de Dieu destoit espandu par dessus les eaux.

- Adonc Dieu dît, <sup>2</sup>Qu'il y ait lumiere. <sup>e</sup>Et la lumiere fut.
- Et Dieu vid q la lumiere estoit bonne : & fepara la lumiere des tenebres.
- Et Dieu appela la lumiere iour,& les tenebres nuict. Lors fut faict le <sup>f</sup>foir & le matin du premier iour.
- ¶ Puis Dieu dît, <sup>3</sup>Qu'il y ait vne gestendue entre les eaux, & qu'elle separe les heaux d'auec les eaux.
- Dieu donc fit l'estendue, & diuisa

- les eaux, qui estoyent sous l'estendue, d'auec celles, qui estoyent sur l'estendue. Et fut ainsi faict.
- Et Dieu appela l'estendue, Ciel. Lors fut faict le soir & le matin du second iour.
- ¶ Puis Dieu dît, 4 1Que les eaux, qui font fous le ciel, foyent assemblees en vn lieu, & que le sec apparoisse. Et fut
- Et Dieu appelale sec, Terre, & l'assem blee des eaux, mers. Et Dieu vid que celà estoit bon.
- 11 Et Dieu dît, Que la terre produise verdure, herbe produifant semence, & arbre fruictier, faisant fruict selon son espece, lequel ait sa semece en soy-mesme sur la terre. Et fut ainsi faict.
- La terre doc produisit verdure, herbe produisant semece selon son espece, & arbre fans fruict, lequel auoit fa femence en foymefme felon fon espece. Et Dieu vid que celà estoit bon.
- Lors fut faict le soir & le matin du troisieme iour.
- ¶ Apres Dieu dît, 5 kQu'il y ait lumi naires en l'estendue du ciel, pour separer la nuict du iour : & foyet en lignes,

pourquoy les He-brieux comencent le iour naturel le foir apres le foleil couchant. <sup>g</sup>Ce mot d'Esté

due, compréd tout ce qui se voit par dessus nous, tat en la region celeste, qu'elementaire.

<sup>‡</sup> Pfeau. 33.7.

<sup>h</sup>Il est ici parlé de deux manieres deaux : asçauoir, celles q font fous leftendue, comme la mer, les fleuues, & autres qui font & autres qui font fur la terre & cel-les, qui font fur l'eftendue, comme font les nuees plei-nes d'eau ça haut en l'air par deffus nous. Dieu a mis entre ces d'eux for ces deaux vne gra de estendue, quon appelle le ciel: de là nous appelons les oiseaux du ciel. Ceci appartiét au fecod iour, auquel Dieu fepara, & fit

apparoir la terre du milieu des eaux. <sup>k</sup>Il institue vn nouuel ordre en nature, quand il faut & ordonne le faut & ordonne le foleil distributeur de cette lumiere qu'il auoit creée auant lui, & auant la lune & les eftoilles.

<sup>5</sup> Pfeau. 136.7

Ceft pour fi-gnifier diuerfes di-fpositions que les corps sferieurs fe-lon l'ordre de nature ont des corps celestes, come cau fes secodes ordon nees de Dieu à ce-là. En quoy toulà. En quoy tou-teffois faut fuir cu-riofité & fupersti-tion q̃ les hõmes ont cotrouuee fur

I Ce premier cha-pitre est fort diffi-cile: & pour cette cause, il estoit defendu entre les He brieux de le lire & interpreter deuant l'aage de trente

ans.

<sup>a</sup>Fit de rien, & fans aucune ma-tiere.

<sup>1</sup> Iob 38.4, Pfeau.

135.5, Ecc. 13.1, Act. & 17.14

bTout premiere-ment, & auat qu'il v eut aucune crea ture, *Iean* 1.10.

<sup>2</sup> *Hebr.* 11.3.

<sup>c</sup> Le ciel & la

terre, les eaux, les abyfmes, fe pren-nent ici pour vne mefme chofe : afç. pour vne matiere côfule & fans for-me, q̃ Dieu forma & agença apres par fa Parole.

dOu, fe mou-voit. Ceft, fouftenoit et conferuoit en fon estre cette matiere confuse.

Car il est impossi-ble, q aucune cho-se apres auoir esté faictes, puisse subsifaictes, puilfe fubfi-fter vn feul mo-ment, fi Dieu ne la foustient & cofer-ve par sa vertu, *Pfeau*. 130.

Cette lumiere nestoit point en-core au soleil, car

il nauoit pas esté creé, mais estoit en la main de Dieu, ayat fon ordre fuc-ceffif auec les tene-bres, pour faire le iour & la nuict & iour & la nuiét & ce iusques au quatrieme iour, que Dieu fit le soleil pour estre ministre & dispensateur de cette lumiere, auec la lune & estoilles.

<sup>3</sup> Pseau. 33.6, & 26.6

10.11 & 51.15. fIci est la cause

en а

- m en faifons, nen iours,& en ans.
- IS Et soyent pour luminaires au firmament du ciel, à fin de donner lumiere sur la terre. Et fut faict ainsi.
- 16 Dieu donc fit deux grans luminaires:le plus grand luminaire pour ° gouuerner le iour,& le moindre pour gou verner la nuict:& les estoilles.
- 17 Et Dieu les mit en l'estendue du ciel, pour luire sur la terre,
- 18 Et pour gouuerner le iour, & la nuict,& pour separer la lumiere des te nebres. Et Dieu vid que celà estoit bo.
- 19 Lors fut faict le foir & le matin du quatrieme iour.
- 20 ¶ En apres Dieu dît, Que les eaux produisent abondāment <sup>p</sup>reptile ayant ame viuante : & volaille vole sur la terre enuers l'estendue du ciel.
- 21 Dieu donc <sup>q</sup>crea de grādes baleines, & toute creature viuante fe mouuant, que les eaux produirent felon leur efpece: & toute volaille ayant ailes chacune felon fon espece: & Dieu vid que celà estoit bon.
- 22 Adonc <sup>r</sup>il les benit, difant, Fructifiez, & multipliez, & remplissez les eaux des mers:& que la volaille se mul tiplie en la terre.
- 23 Lors fut faict le foir & le matin du cinquieme iour.
- 24 ¶ Outre Dieu dît, Que la terre produise creature viuante selon son espece, bestail & reptile, & animau de la terre chacun selon leur espece. Et sut ainsi faict.
- 25 Dieu donc fit l'animau de la terre felon fon espece, & le bestail selon son espece, & tout le reptile de la terre selon son espece. Et Dieu vid que celà estoit bon.
- 26 Outreplus Dieu dît, 'Faisons 'l'hôme à 6v nostre image, & selon nostre semblance, & qu'il ait domination sur les poissons de la mer, & sur les oiseaux du ciel, & sur les bestes, & sur toute la terre, & sur tout reptile rampant sur la terre.
- 27 Dieu donc crea l'homme à fon ima ge:<sup>7x</sup>il les crea,*di-ie*,à l'image de Dieu: <sup>8</sup>il les crea masse & femelle.
- 28 Et Dieu les benit,& leur dît,<sup>y</sup>Fructi

- fiez,& multipliez,& remplissez la terre, & l'assubiettissez : & <sup>z</sup>ayez seigneurie fur les poissons de la mer, & sur les oiseaux du ciel, & sur tous animaux qui se mouuent sur la terre.
- 29 D'auantage Dieu dît, Voici, ie vous ay donné toute herbe qui produit semence qui est sur toute la terre,& tout arbre qui a en soy fruict d'arbre produisant semence: 9à sin qu'ils vous soyent pour viande.
- Mefmes aussi à tous animaux de la terre,& à tous oiseaux du ciel,& à toute chose mouuate sur la terre,qui a en soy ame viuante, toute herbe verde sera pour viande. Et su ainsi faict.
- gi <sup>aa 10</sup>Et Dieu vid tout ce qu'il auoit faict, & voilà il estoit moult bon. Lors fut faict le soir & le matin du sixieme iour.

## CHAP. II.

2 Dieu se repose le septieme iour, 3 & le benit. 8 Le iardin d'Eden. 9 Ce qui y ess. 10 & ce qui en sort : 8. 15 auquel Dieu met l'homme, 19 donnant noms aux animaux. 18. 21 Cree la femme, 24 & institue le mariage.